

# VIEUX-VY-SUR-COUESNON

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 22/10/2020

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint.

### Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni exceptionnellement au foyer communal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEWASMES Pascal, Maire.

**Présents :** M. DEWASMES, Mme MORIN-FREBOURG, M. DESTAYS, Mme NOEL, Mme DEBORD, Mme DETOC, M. ISABELLE, M. CLOLUS, M. DUGUE, M. PERON, Mme BOIVIN.

**Absents excusés :** M. FUSEL, Mme RAULT, M. BOISRAME, Mme HERISSON

**Procuration** de Mme RAULT à M. DEWASMES

**Procuration** de M. FUSEL à M. DESTAYS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

### Objet : Réunion à huis-clos

Afin de garantir la sécurité du public ainsi que celle des élus pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le Président de séance demande à l'assemblée de se réunir à huis-clos.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de tenir le conseil municipal du 22 octobre 2020 à huis clos

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité le retrait du premier point « présentation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon »
- Le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout d'un 6ème point intitulé « achat de deux poteaux incendie ».

### 2 - Objet : Convention portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications téléphoniques.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électriques a été mis en place dans le cadre des effacements de réseaux.

Dans le cadre des futurs projets d'enfouissement des réseaux, la commune doit se positionner et choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres).

Il est donc proposé à la collectivité :

- Soit d'en garder la propriété : Orange sera redevable d'une contribution à l'investissement des futurs travaux de 1.97 € / ml de fourreau. Une redevance annuelle de 0.57 € /ml est due à la collectivité

- Soit d'en laisser la propriété à Orange : Orange sera redevable à l'investissement des futurs travaux de 4.63 € / ml de fourreau. Une contribution aux frais de gestion de 0.15 € du ml par an est payée par la collectivité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Décide de laisser la propriété des installations souterraines de communications téléphoniques à Orange dans le cadre des effacements de réseaux,
- Autorise M. le Maire à signer la convention annexée

**ADOPTÉ** : à 13 voix POUR

**3 - Objet : tarifs assainissement 2021**

M. le Maire propose d'actualiser le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Fixe les tarifs liés à l'assainissement comme suit pour l'année 2021 :
- Montant de la part fixe de l'abonnement : 19.92 €
- Prix du mètre cube des eaux usées : 2.22 €
- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) : 1 000 €
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**ADOPTÉ** : à 13 voix POUR

**4 - Objet : Tarifs municipaux 2021**

M. Dugué sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs municipaux pour l'année 2021, récapitulées dans le tableau joint.

Tarifs communaux ( <i>en euros</i> )		Tarifs 2020	Tarifs 2021
<b>Concessions funéraires* et caveaux urnes</b>	Concessions/caveaux urnes de 15 ans	90 €	90 €
	Concessions/caveaux urnes de 30 ans	180 €	180 €
	Concessions/caveaux urnes de 50 ans	320 €	320 €
<b>Taxes funéraires</b>	Mise en caveau	Gratuit	Gratuit
	Occupation du caveau communal	5 € / jour	5 € / jour
<b>Location foyer communal</b> <i>(Pour location deux jours à suivre à la même personne, application du demi-tarif la 2ème journée)</i>	Associations communales	Gratuit	Gratuit
	Hors commune avec cuisine	280€ /we	280€ /we
	Habitant communal avec cuisine	150€ /we	150€ /we
<b>Location vaisselle</b>	Couvert ( <i>associations communales</i> )	Gratuit	Gratuit

	Couvert ( <i>habitants communaux et hors commune</i> ) <i>Le set de couverts pour une personne comprend assiette, fourchette, couteau, cuillères</i>	0.60 € /personne	0.60 € /personne
	Verre ( <i>associations et habitants communaux</i> )	Gratuit	Gratuit
	Verre ( <i>habitants hors commune</i> )	0.25 €	0.25 €
<b>Location matériel</b>	Barrières métalliques	Gratuit	Gratuit
	Tables et bancs ( <i>associations communales et hors commune</i> )	Gratuit pour un jour	Gratuit pour un jour
	Tables et bancs ( <i>habitants communaux</i> ) <i>Une unité comprend une table et deux bancs</i>	3 €/unité pour 2 jours maxi	3 €/unité pour 2 jours maxi
	Tables et bancs ( <i>particuliers hors commune</i> ) <i>Une unité comprend une table et deux bancs</i>	10.80 € /unité/jour	10.80 € /unité/jour
<b>Bibliothèque / ludothèque</b>	Carte abonnement annuel bibliothèque	7 €	0 €
	Carte abonnement annuel ludothèque	8 €	0 €
	Carte abonnement annuel bibliothèque et ludothèque	10 €	0 €
	Renouvellement de la carte pour détérioration et/ou perte	4 €	0 €
<b>Cantine</b>	Enfants	3.80 €/repas	3.80 €/repas
	Adultes	6.00 €/repas	6.00 €/repas
<b>Garderie</b> ( <i>séance du matin et séance du soir</i> )		1.45 € /séance	1.45 € /séance
<b>Photocopies</b>	Document personnel - Format A4	0.25 €/copie	0.25 €/copie
	Document administratif - Format A4	0.20 €/copie	0.20 €/copie
	Document personnel - Format A3	0.30 € /copie	0.30 € /copie
<b>Taxe droit de stationnement pour commerçants ambulants</b> ( <i>Période d'essai de 6 mois préalable au déclenchement de la taxe</i> )		30 € /semestre	30 € /semestre
<p>* Les concessions sont temporaires mais peuvent faire l'objet d'un renouvellement. Les détenteurs de concessions ou héritiers qui ne souhaiteraient pas renouveler la concession devront en informer la mairie et libérer l'emplacement de toute sépulture puis remettre le terrain en état de manière à pouvoir en recevoir une nouvelle.</p>			

**Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :**

- Décide d'adopter les tarifs municipaux proposés pour l'année 2021.

**ADOpte** : à 12 voix POUR

**5 - Objet : Décisions prises par délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal.

DESIGNATION	PRESTATAIRE/ FOURNISSEUR	DATE	MONTANT EN € TTC
Ordinateur portable bibliothèque	FNAC	21/09/2020	399.99 €
Bancs école élémentaire	MANUTAN	08/09/2020	1 827.60 €
Remorque services techniques	AGRI MELESSE	02/09/2020	1 137.00 €

Tondeuse services techniques	LOUET MOTOCULTURE	04/08/2020	1 390.00 €
Distributeur gel hydroalcoolique	DNR'SYS	22/06/2020	431.20 €
Lavabo école élémentaire	DISTRICO GROUPE HELUARD	25/05/2020	2 212.87 €

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégations telles que présentées dans le tableau ci-avant.

## **6 - Objet : Achat de deux poteaux incendie**

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la liste des points d'eau incendie recensée sur la commune,

Vu les travaux financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon visant à remplacer les canalisations d'eaux sur la RD 97,

M. le Maire informe les membres de l'assemblée de l'intérêt de l'achat de deux poteaux incendie afin de se conformer aux normes de sécurité incendie aux lieux-dits la Boissière, la Hautraite et La Gandonnière. Il précise que ces poteaux seront installés aux moments des travaux de remplacement des canalisations sur la Route Départementale 97.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Retient l'offre de l'entreprise Mongodin d'un montant de 4 800 € HT
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le devis de l'entreprise susvisée.

**ADOPTÉ** : à 13 voix POUR

Fin de la séance à 21h00.

A Vieux-Vy Sur Couesnon, le 27 octobre 2020

Le Maire,  
Pascal DEWASMES